

Source : <http://www.sortirdunucleaire.org/Fessenheim-fuites-en-serie>

Réseau Sortir du nucléaire > Le Réseau  
en action > Juriblog > Nos actions juridiques > **Fuites d'eau en série et mensonges à la centrale**

**21 avril 2015**

## Fuites d'eau en série et mensonges à la centrale

**Le 28 février 2015, plus de 100 m<sup>3</sup> d'eau se sont déversés dans la salle des machines du réacteur 1 de la centrale de Fessenheim, éclaboussant des boîtiers électriques et provoquant un défaut d'isolement sur un tableau électrique. Une seconde fuite s'est produite le 5 mars 2015. Le Réseau "Sortir du nucléaire" et 4 associations antinucléaires alsaciennes ont décidé de porter plainte.**



La centrale de Fessenheim © Le Monde.fr

### La centrale nucléaire de Fessenheim

Le site de Fessenheim abrite la centrale nucléaire exploitée par EDF dans le département du Haut-Rhin, à 23 km de Colmar et 26 de Mulhouse. Le site se trouve à 1,5 km de l'Allemagne et à environ 40 km de la Suisse.

Cette centrale nucléaire est constituée de 2 réacteurs à eau sous pression d'une puissance de 900 MW. Les réacteurs 1 et 2 constituent l'installation nucléaire de base (INB) 75.

Dans son appréciation 2014, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) considère que l'exploitant doit encore progresser dans la préparation des interventions et dans la tenue de la documentation d'exploitation où des écarts ont été constatés. L'ASN relève que l'année 2014 a été marquée par un arrêt fortuit de 7 semaines du réacteur 1 dû à une arrivée d'eau dans la partie non nucléaire de l'installation qui a endommagé des armoires électriques. L'ASN considère que, en raison de l'impact possible sur la sûreté des installations, l'exploitant doit veiller à un suivi rigoureux de la fonctionnalité des équipements ne figurant pas parmi les équipements importants pour la sûreté. Des écarts ont encore été relevés dans la gestion des déchets. Enfin, dans le domaine de la radioprotection des travailleurs, des progrès sont encore attendus dans la gestion des chantiers et dans l'analyse du retour d'expérience des interventions.

## **Deux fuites consécutives largement minimisées**

---

Le 28 février 2015, EDF déclarait la mise à l'arrêt du réacteur n° 1 de la centrale de Fessenheim suite à un « *défaut d'étanchéité* » sur une tuyauterie. Ce sont en réalité plus de 100 m<sup>3</sup> d'eau qui ont jailli, non pas suite à un défaut d'étanchéité mais à une rupture de tuyauterie, et qui se sont déversés dans la salle des machines, éclaboussant des boîtiers électriques et provoquant un défaut d'isolement sur un tableau électrique [1].

Le 5 mars, la tuyauterie a été remise en eau, contrairement aux engagements pris par EDF auprès de l'ASN et sans qu'aucune évaluation des causes de la rupture de la tuyauterie ni des impacts de la fuite n'ait été réalisée. Quelques minutes après, elle se rompait de nouveau, à un autre point, en présence des inspecteurs de l'ASN...

Le 10 mars, interrogé lors d'une séance de la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance) sur ce double incident, le directeur de la centrale a clairement failli à son obligation d'information, passant volontairement sous silence la réalité de l'événement.

Le mercredi 15 avril, lors de la présentation du rapport annuel de l'ASN devant l'OPECST, son président, Pierre-Franck Chevet a vivement critiqué la communication d'EDF, la qualifiant de « *décalée* », déclarant ne pas être « *content de la manière dont ils ont informé* » et s'inquiétant de « *l'empressement [de l'exploitant] à vouloir redémarrer le réacteur* ». Un procès-verbal pourrait d'ailleurs être transmis à la justice.

## **Une plainte contre un exploitant délinquant**

---

D'après EDF, la première rupture de tuyauterie serait due à une fatigue vibratoire... C'est donc l'usure qui aurait eu raison de celle-ci.

Cet événement met en lumière le mépris de la sûreté dont EDF a une nouvelle fois fait preuve. L'exploitant de la centrale de Fessenheim n'a pas su tirer les leçons de l'« incident » survenu en avril 2014 [2]. Quant aux agissements d'EDF - minimisation de l'incident, mensonge à l'ASN, omission auprès de la CLIS - elle laisse plus que songeur quant à l'attitude que l'entreprise adopterait en cas d'accident de grande ampleur !

C'est pourquoi les associations antinucléaires ont décidé de porter plainte contre EDF et contre Thierry Rosso, directeur de la centrale au moment des faits. Les associations espèrent une condamnation sévère de l'exploitant délinquant. Le dépôt de plainte officiel a eu lieu le 21 avril 2015 (voir notre plainte, en document joint).

Le Parquet de Colmar a décidé d'engager des poursuites à l'encontre d'EDF. L'audience a eu lieu au tribunal de police de Guebwiller, le 5 octobre 2016 (*voir nos conclusions, en document joint*). L'affaire a été mise en délibéré et le jugement a été rendu le 8 mars 2017.

Le tribunal de police de Guebwiller a condamné EDF à 17 000 euros et a rejeté sa demande de dispense de peine et de non inscription de la décision à son casier judiciaire. EDF a fait appel de cette condamnation.

**L'audience qui devait avoir lieu à la cour d'appel de Colmar le 24 janvier 2018, a été renvoyée au 11 avril 2018, à 14h. En raison de la journée de mobilisation "Justice morte", celle-ci a fait l'objet d'un renvoi au 25 septembre 2018, à 14h.**

### **Téléchargez le jugement**



Pour en savoir plus sur cette affaire :

<http://www.sortirdunucleaire.org/France-Fessenheim-fuites>

---

### **Notes**

[1] Voir [la lettre d'inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire](#) publiée suite à cet événement

[2] Une négligence inadmissible des opérateurs de l'équipe de conduite au moment du remplissage d'un réservoir avait provoqué le débordement de plus de 3 m<sup>3</sup> d'eau. Cette inondation avait ensuite déclenché plusieurs alarmes de défaut d'isolement électrique et forcé un arrêt en urgence du réacteur n° 1. Ces problèmes à répétition ne font que confirmer la dangerosité de cette centrale. Le vieillissement et l'usure des équipements laissent craindre de nouvelles défaillances inquiétantes si la centrale n'est pas arrêtée immédiatement. Voir la [lettre d'inspection de l'Autorité de sûreté nucléaire](#) publiée suite à cet événement.